



## Le bulletin municipal

N° 39 : juillet 2023 - une page d'information officielle distribuée par la mairie

### **Ouverture de la mairie**

**Lundi : 8 h - 12 h et vendredi : 8 h - 12 h et 13 h - 16 h**, accueil par le secrétaire

**Dimanche : 10 h - 12 h**, accueil par le maire ou (et) les adjoints sur rendez-vous

Tel : 09 64 37 29 74 - Site internet : <http://mairiest-illpize.fr> email : [contact@mairiest-illpize.fr](mailto:contact@mairiest-illpize.fr)

*Vous pouvez demander rendez-vous avec le maire et/ou les adjoints en dehors de ces horaires*

## Le mot du maire

Chères Illpidiennes, chers Illpidiens,

En ces temps de retour aux festivités, les beaux jours arrivent et avec eux, les premières fortes chaleurs. Il est donc important d'adopter de bons réflexes, surtout pour les personnes fragiles.

Comment se protéger de la chaleur ? Ceci vous est expliqué sur les affiches qui sont apposées sur les panneaux municipaux, dans chaque village de la commune.

Pour rappel, un registre nominatif de recensement des personnes fragiles est mis en place par la commune. Vous pouvez vous y faire inscrire en venant en mairie ou en téléphonant.

Dans un tout autre domaine, je souhaiterais attirer votre attention sur les changements intervenus dans l'enlèvement des ordures ménagères. Un courrier du SICTOM vous a prévenu de la mise en place d'une alternance en ce qui concerne le relevé des bacs de tri et des bacs d'ordures ménagères. Ce système demandera un effort de votre part. En effet, vous devrez vous montrer plus rigoureux pour trier vos déchets sous peine de voir les bacs déborder.

A ce sujet, on constate chaque année un nombre croissant d'incivilités, surtout pendant la période estivale. Les bacs de recyclage débordent parce que les cartons et les bouteilles plastiques ne sont pas écrasés. On trouve des bouteilles en verre dans les bacs d'ordures ménagères...

Il est urgent de respecter les consignes de tri et d'utiliser des composteurs pour les putrescibles, pour voir le volume de nos poubelles diminuer et pour modérer l'augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Par ailleurs, les objets volumineux, les petits meubles hors d'usage, etc., n'ont pas vocation à se trouver dans nos bacs poubelles. Par contre, on peut les déposer en déchetterie. Enfin, une benne à encombrants est mise à votre disposition deux fois par an. Toutes ces mesures visent à réduire la pollution. A titre d'information, le tri des déchets permet d'éviter 20 millions de tonnes de CO2 par an.

Un autre sujet que je souhaite évoquer concerne l'entretien et la sauvegarde de notre patrimoine qui se poursuivent dans notre commune. La réfection de l'église est en cours mais elle sera interrompue pendant la période estivale. Celle du château vient de commencer. Elle vise avant tout à sécuriser les lieux en évitant toutes chutes de pierres.

Prenez le temps de consulter, dans ce bulletin, le programme culturel, pour les mois de juillet et août. Des événements et animations variés vous seront proposés pendant la saison estivale, à l'initiative de la commune et des associations de Saint-Illpize. Nous comptons sur vous pour en profiter pleinement.

Par ailleurs, nous viendrons à votre rencontre très prochainement, accompagnés des délégués village. Nous aurons alors l'occasion d'échanger et de partager vos petits soucis du quotidien, en toute convivialité. Vous trouverez le calendrier de ces rencontres dans ce bulletin.

Au plaisir de vous rencontrer cet été au détour des manifestations qui se dérouleront sur notre territoire exceptionnel. Bonne lecture de ce bulletin et un excellent été à toutes et à tous.

Votre maire, Martine Defay

## Les chantiers en cours dans la commune

Après celui de l'église, démarré à l'automne dernier, d'autres chantiers ont été lancés dans la commune, et pour commencer, celui de la **Guinguette**.



Financés à hauteur de 80 % par des fonds européens (subvention LEADER), les travaux d'agrandissement ont commencé à la mi-juin. Rappelons qu'il s'agit de construire une terrasse couverte et fermée, dont la superficie sera d'environ 31 m<sup>2</sup>. Cette extension ne sera pas loin de tripler la surface de l'établissement et renforcera considérablement la viabilité de l'exploitation, lui permettant de fonctionner été comme hiver et de proposer, en plus du bar, de la restauration légère. Afin de ne pas perturber l'activité pendant la saison touristique, le chantier s'arrêtera dès que la

dalle de la terrasse sera faite – et sécurisée par une rambarde pour pouvoir être utilisée sans attendre. Il reprendra à l'automne. Les travaux ont été confiés à des entreprises locales : entreprise David Lancier pour le gros œuvre, Philippe Bonnefoy pour les menuiseries et Diard Maintenance pour l'électricité. Leur coût total s'élève à 96.530 € HT.

Ayant enfin bouclé son plan de financement grâce à l'obtention d'une subvention DETR complétant celle accordée par la CCBSA, la commune a aussi pu lancer le chantier de restauration de son **petit patrimoine**. Celui-ci se déroule en deux temps. La restauration du four à pain et du métier à ferrer de Cissac, confiée à l'entreprise Cérès, a débuté la dernière semaine de juin, avec une grosse déconvenue pour la commune. Alors qu'il était prévu de remplacer uniquement la toiture, il a fallu décider, sans attendre, de changer également la charpente qui était en très mauvais état. Un contretemps qui augmentera le coût final de près de 3.000 euros mais qui montre aussi l'urgence de ce programme de travaux. Ceux concernant les fontaines de Cissac et de Chazieux, qui consistent principalement en la réfection de l'étanchéité des bacs, seront réalisés à l'automne par l'entreprise Lancier.

Le troisième chantier en cours concerne le **château** où l'entreprise Les ateliers de Chanteloube, chargés du gros oeuvre de l'église, vient de démarrer des travaux d'entretien et de mise en sécurité. Il s'agit avant tout de reboucher des trous et de réparer des têtes de murs pour éviter que des pierres ne dégringolent, mettant en péril la sécurité des visiteurs ou des habitants, et pour empêcher les infiltrations d'eau qui sont source de nombreux désordres. Ils concernent les deux tours rondes, la tour carrée, et une partie de la muraille ouest. C'est un chantier dont la difficulté principale est l'accès, tant au site lui-même qu'aux différents endroits à réparer, et qui nécessite de nombreux échafaudages. Cette contrainte d'accès a motivé l'approvisionnement des matériaux et matériels par hélicoptère. Afin de réaliser ces travaux, dont le coût s'élève à près de 45.000 € hors taxes, la commune bénéficie d'une subvention de la DRAC et du Département, au titre de l'entretien d'un monument historique. Il faut saluer aussi l'aide exceptionnelle de 8.000 euros versée par l'association des Amis de Saint-Illpize, pour lui permettre de boucler le budget.



Quant à l'**église**, les travaux sont suspendus depuis la mi-juin afin de respecter la période de reproduction des chauves-souris qui ont élu domicile dans la tour fortifiée. Ils reprendront le 21 août. Dans ce chantier aussi, la commune a été confrontée à une méchante surprise. Il s'est en effet avéré qu'une grosse partie des bois de charpente était attaquée par des capricornes, une infestation

invisible à l'œil nu. Outre le traitement de tous les bois, il a été décidé de missionner un bureau d'études pour faire des calculs de résistance, ce qui permettra de décider des options à prendre : renforcement ou remplacement des parties les plus atteintes. La commune ne pouvant se permettre des surcoûts sur un chantier d'une telle ampleur, ceux-ci devront obligatoirement être compensés par des moins-values sur d'autres postes. Une réflexion est en cours avec le maître d'œuvre pour déterminer quelles économies peuvent être réalisées sans porter préjudice aux objectifs de la restauration.

## **Le SICTOM à l'œuvre pour une meilleure collecte des déchets**

Des habitants se sont émus de voir la fréquence de collecte des déchets ménagers diminuer. En effet, alors qu'elle était hebdomadaire, elle devient bimensuelle, sauf pendant la saison touristique où elle se fera toutes les semaines, jusqu'au 31 août, au Bourg, à Tapon, à Channat et à Chazieux.

Cette diminution de la fréquence de la collecte des ordures ménagères ne fait que refléter l'évolution des habitudes de tri. Beaucoup d'entre vous ont compris qu'il fallait trier les déchets et que composter était bon pour la planète. Plus de 62 % des foyers se sont équipés d'un composteur individuel, d'autres utilisent le composteur partagé de Tapon ou de Grenier. Cette pratique doit absolument se généraliser car il sera interdit, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, de mettre des déchets organiques dans la poubelle à ordures ménagères. Les bacs gris ne pourront plus recevoir que les déchets d'hygiène, la litière du chat, les petits objets en plastique (stylos, brosses à dents), la vaisselle cassée, les sacs aspirateurs ou les balayures. Il est possible de se procurer gratuitement un composteur en s'adressant au SICTOM. Les bons de commande sont sur son site Internet.

Quant aux bacs de tri, à couvercle jaune (anciennement les bacs verts), il n'y a plus de question à se poser : ils recueillent tous les papiers et les emballages, vidés mais non lavés, que ceux-ci soient en carton, en plastique ou métalliques. La seule exception concerne les bouteilles et autres contenants en verre. En revanche, on ne peut y mettre les objets en plastique tels que des jouets ou des pots de fleurs. Ces objets doivent être portés en déchetterie. Les communes éloignées d'une déchetterie comme Saint-Illpize bénéficient aussi de la mise à disposition, deux fois par an, d'une benne à encombrants.

### **Astuces et conseils sur [consignesdetri.fr](https://consignesdetri.fr)**

Par ailleurs, le SICTOM doit faire face à la fois à l'augmentation des coûts de traitement des différents déchets collectés, qui représente 50 % de son budget, et au coût croissant de la collecte, qui en représente 40 % et où le carburant occupe une place de choix. Quand on sait que le syndicat consomme environ 500.000 euros de carburant par an, on imagine l'impact d'une hausse de prix à la pompe. Aussi expérimente-t-il dans certaines communes volontaires la suppression de la collecte des déchets en porte-à-porte et l'installation, dans des points d'apport volontaires, de colonnes de tri de grande capacité équipées de puces électroniques. Celles-ci lui permettront de connaître leur taux de remplissage et de passer les vider uniquement en cas de besoin. Grâce aux économies en personnel et en carburant ainsi réalisées, le syndicat espère pouvoir contenir la hausse de la taxe d'ordures ménagères payée par chacun d'entre nous.

#### **INFOS PRATIQUES**

A Channat et au Bancillon : collecte des ordures ménagères le vendredi semaines impaires ; collecte des déchets recyclables le mercredi semaines impaires.

Au Bourg et dans les autres villages : collecte des ordures ménagères le jeudi semaines paires ; collecte des déchets recyclables le mardi semaines paires.

Pour rappel : pendant la saison touristique, la collecte hebdomadaire est maintenue, le jeudi, au Bourg, à Chazieux, à Tapon et à Channat.

Pour l'image de la commune et le bien-être de tous les habitants, pensez à rentrer vos bacs dès qu'ils sont vidés et rappelez-vous qu'il est interdit de les laisser sur le communal.

Benne à encombrants : du 13 au 18 juillet sur le parking de la salle polyvalente. Il est interdit d'y mettre des batteries, des huiles, des solvants ou des gravats. Ces produits doivent être portés en déchetterie. Il est aussi interdit d'y mettre des pneus. Ceux-ci sont à déposer chez un revendeur, quel qu'il soit. Il a l'obligation de les reprendre.

## Les brèves

- **La Guinguette** a adopté ses horaires d'été. Elle sera désormais ouverte tous les jours sauf le lundi, de 9 h 30 à 13 h et de 17 h à 21 h. Ces horaires seront adaptés aux événements en cours. A partir du 1<sup>er</sup> août, sauf imprévu, elle prendra le relais de la boulangerie de Villeneuve d'Allier qui, malheureusement, faute d'une clientèle en nombre suffisant, a dû se résoudre à fermer ses portes après une petite année d'activité. Un dépôt de pain et de viennoiseries sera donc effectué à la Guinguette, sur commande enregistrée la veille en téléphonant au 06 70 68 55 81

- Deux **réunions de villages** ont eu lieu dernièrement, la première le 16 juin pour les habitants de Cissac et de Faucon, et l'autre, le 7 juillet, pour les habitants des villages de Grenier, Ribeyre et Chantel. Parmi les sujets qui ont émergé figure l'entretien des chemins et sentiers, dont certains sont très dégradés. La commune a conscience de ce problème mais pour des raisons financières, n'est pas en mesure de répondre à tous les besoins à la fois. Cette année, la priorité a été accordée à Chazieux avec la réfection prévue du chemin qui descend à l'Allier en passant par les installations de maraîchage et celle du chemin reliant Chazieux au Chambon. Un autre sujet concerne le tri des déchets et la technique du compostage. Afin de les aider, un mini-guide du compostage a été mis en ligne sur le site Internet de la mairie. Les prochaines réunions auront lieu le 4 août pour les villages de Tapon et Séniquette et le 11 août pour Le Bourg. Des rappels seront distribués dans les boîtes aux lettres. N'oubliez pas d'apporter votre siège.

- Comme chaque été, afin de favoriser l'accès à la culture de ses habitants et partager le plaisir d'une découverte artistique, la commune réservera un créneau de **visite guidée de l'exposition** visible au Doyenné à Brioude. Outre un co-voiturage, la mairie prendra en charge le coût du guide. La date sera communiquée sur Panneau Pocket et par affichage. Cette année, c'est l'artiste Ernest Pignon-Ernest qui est à l'honneur dans l'exposition *L'écho du temps*. Cet artiste contemporain est considéré comme un des précurseurs de l'art urbain. Ses figures grandeur nature (photos, croquis, dessins) représentées sur des murs, sont un témoignage majeur de notre époque.

- Le SMAT du Haut-Allier va assurer la coordination du **programme de gestion de l'agrostis curvula**, cette plante invasive venue d'Amérique du Sud qui est en train de coloniser les pentes de Channat et de Saint-Privat du Dragon. Environ 20 hectares sont concernés, à des degrés divers, provoquant une perte de biodiversité et une perte économique pour l'exploitant car cette plante n'est pas appétente pour les troupeaux. Les moyens de lutte seront divers : coupe des inflorescences, arrachage et débroussaillage manuels lorsque les parcelles sont peu ou modérément envahies, débroussaillage et arrachage mécaniques en cas de forte invasion, et dans les cas, revégétalisation des terres avec des semences locales et suivi régulier. Les exploitants seront tous sensibilisés au problème. Pour financer ce programme, il est prévu de faire appel au Fonds vert.

- **Enquête sur les besoins numériques** : vous trouverez, insérée dans le bulletin, une enquête lancée par la CCBSA sur vos besoins numériques. Nous vous remercions de bien vouloir y répondre, ce qui permettra aux services de la communauté de communes de mettre en place les mesures appropriées.

- Le prochain **recensement** de la population aura lieu du 18 janvier au 17 février 2024. Un agent recenseur sera prochainement recruté et une formation pour les élus référents aura lieu dès le mois de septembre.

## Carnet rose

Une petite fille prénommée Mila est née le 14 avril chez Jean-Paul Bertaud et Alexia Cazenave, du Bancillon. Nous lui souhaitons ainsi qu'à ses parents tout le bonheur du monde

---

Toute l'actualité de votre commune est sur Panneau Pocket. Application à télécharger sur votre téléphone portable.



## Les festivités de l'été

La saison des festivités à Saint-Illpize débutera le vendredi 14 juillet, avec un **apéritif citoyen**, offert par la commune. Tous les habitants et estivants sont conviés à ce moment de rencontre et de convivialité, à la salle polyvalente, à 11 h. L'après-midi, de 14 h à 18 h, le comité des fêtes vous propose de participer à son traditionnel **concours de boules** (sous réserve de la météo).

Le dimanche 16 juillet, dans le cadre de la Biennale d'aquarelles, des **animations** sont organisées toute la journée sur le site castral : une exposition d'Isabelle Estrade et de Jonathan Kwegyir Aggrey, à la chapelle, de 10 h à 12 h et de 14 h à 19 h ; des déambulations dans les rues du village avec Elisabeth Ledoux, de 10 h à 18 h ; une démonstration de Gilles Coutal, de 10 h 30 à 12 h ; une animation à la découverte des animaux avec Maryse Louis, de 14 h 30 à 15 h 30. Une belle opportunité offerte aux habitants de découvrir le travail de ces artistes et la technique de l'aquarelle ! Le programme est sur le site de la mairie.



Afin d'accueillir au mieux les visiteurs qui seront sans doute nombreux à découvrir Saint-Illpize ce dimanche 16 juillet, l'atelier d'artisanat d'art Couleurs d'avant ouvrira ses portes toute la journée. Par ailleurs, les Amis de Saint-Illpize assureront l'ouverture de l'église à la visite. Les autres dimanches, jusqu'à la fin du mois d'août, l'église sera ouverte de 16 h à 19 h.

Vous souhaitez découvrir ou redécouvrir l'histoire de Saint-Illpize avec un guide ? Ne manquez pas alors la **visite nocturne** du site castral, le 24 juillet à 20 h 30. Une visite passionnante, guidée par Marilyne Avont du Pays d'Art et d'Histoire, avec des pauses musicales animées par le Duo Escales. Ceux qui préfèrent parcourir le château en toute autonomie seront désormais aidés dans leur visite grâce aux tout nouveaux **panneaux d'information** installés sur la palissade du chantier de l'église. Ils peuvent aussi télécharger le QR code qui figure sur le panneau d'introduction face à l'église et avoir toutes les informations nécessaires sur leur portable.

Afin de répondre à la demande des visiteurs, la commune ouvrira la chapelle castrale tous les jours entre le 17 juillet et le 20 août.

Du 1<sup>er</sup> au 13 août, de 15 h à 19 h, ils pourront en outre, y découvrir **l'exposition photographique Trésors de nos villages**, organisée par les Amis de Saint-Illpize. Si le château, sa chapelle, l'église viennent spontanément à l'esprit lorsqu'on parle de patrimoine à Saint-Illpize, la commune recèle de nombreux autres trésors à préserver jalousement : le petit patrimoine bâti qui fonde son identité et est un témoignage précieux de la vie de nos anciens (fours à pain, métiers à ferrer, fontaines, etc.), les traditions et savoir-faire qui se perpétuent de génération en génération - le travail de la vigne, le pastoralisme – ou encore, la beauté de ses villages et de ses paysages,



au sein de la vallée de la Ribeyre. Celle-ci est d'ailleurs un site naturel inscrit, considéré comme faisant partie du patrimoine national. L'exposition présente une cinquantaine de photos, prises au fil des ans par Ginny Rossiter, ancienne conseillère municipale. Son vernissage se déroulera le lundi 31 juillet, à 19 h. Tous les habitants y sont cordialement invités.

Un **concours de peintures**, gratuit et ouvert aux adultes comme aux enfants, accompagne cette exposition, incitant les participants à aller voir, ou revoir avec un autre regard, le petit patrimoine bâti de nos villages.

Les inscriptions auront lieu à la chapelle, aux horaires d'ouverture de l'exposition, jusqu'au 10 août. Toutes les œuvres seront ensuite exposées à la chapelle. Les lauréats se verront récompenser par de beaux lots.

Le règlement du concours figure sur le site Internet des Amis de Saint-Ilpize.



La chapelle sera ensuite occupée par une quinzaine d'artistes qui travailleront ensemble pendant une semaine, et pour la quatrième année consécutive, sur le thème des **Espèces en voie d'apparition**. Il s'agit de révéler la richesse des réponses apportées par les artistes aux problématiques écologiques actuelles et d'accompagner l'émergence d'une nouvelle culture de la nature et de la soutenabilité.

Le vernissage/finissage de cette **X<sup>e</sup> résidence** organisée par Diane Cazelles se déroulera le dimanche 20 août. Une exposition collective regroupant les œuvres des résidents et l'arche du Haut-Allier, sera installée à la chapelle de la Visitation pour le mois de septembre.

L'été est aussi la saison des **concerts** dans la vallée du Haut-Allier. Saint-Ilpize ne déroge pas à la tradition et vous propose 5 soirées musicales.



Pour la première, qui aura lieu à 20 h 30 le 21 juillet, à l'église Sainte-Madeleine, la commune a invité Birgit Yew, une violoncelliste et chanteuse des plus innovatrices. Elle interprétera des airs d'Islande et d'Ecosse, mais aussi de la musique baroque et du Bach.

Participation libre.



C'est un style très différent qui vous attend le jeudi 27 juillet, à 20 h 30, à l'église, avec le Beech Duo, invité par les Amis de Saint-Ilpize à l'occasion de son traditionnel **concert aux chandelles**.

Ce duo londonien, associant avec brio violon et guitare, vous emballera avec sa balade musicale, proposant des airs de musique classique comme de jazz manouche.

Participation libre.

Ayant ravi son auditoire l'an dernier, le Duo Dulfer et Witteveen, venu des Pays-Bas, est à nouveau en tournée en Auvergne. Il jouera le mercredi 2 août, à 20 h 30, à la chapelle de Tapon. Thomas Dulfer au basson et Deborah Witteveen au saxophone interpréteront des œuvres célèbres d'Allegri, Rossini, Rameau, Piazzolla et de la musique folklorique traditionnelle. Droit d'entrée : 10 € adultes – 5 € juniors.

Une autre association d'instruments vous est présentée par le Duo Niséïs, alias Elodie Poirier au violoncelle et Anthony Castin à la harpe. Ils vous emmèneront dans un voyage d'un autre temps, avec un répertoire de musique ancienne et traditionnelle. Ce sera le jeudi 10 août, à 20 h 30, à la chapelle de Tapon. Droit d'entrée : 10 € adultes – 5 € juniors.



Et pour clôturer en beauté le programme musical de cet été, ce sont 3 concerts qui vous sont proposés le jeudi 17 août lors des **Nocturnes de Saint-Illpize**. Initiées par Liam Morrissey, auteur-compositeur et violoncelliste, au sein de la résidence artistique au château de Saint-Illpize, les *Nocturnes* ont débuté l'été dernier avec le trio Confluences et un somptueux concert à l'église Sainte Madeleine. Il fut suivi sous la pleine lune et au sommet du château, d'une magistrale intervention au violoncelle et à la voix de Birgit Yew. Ravi de cette première, Liam Morrissey propose cette année plusieurs concerts de musique acoustique, regroupant les résidents musiciens avec leur groupe.



A 20 h, à l'église Sainte-Madeleine, Liam Morrissey et son trio à cordes SKOHT proposeront un concert au ton néo-classique, inspiré de musiques modernes. Liam Morrissey sera au violoncelle, Yuancheng Luo au violon et Laurence Loyez à l'alto.

A partir de 21 h, à la chapelle castrale, se produira le groupe Grifol avec Delphine Bénard, Charlotte Bompard et Mathilde Nosjean au chant et Cécile Auréjac au chant et à la percussion : 4 voix féminines et 1 percussion pour des chants a capella.

La relève sera ensuite assurée par la Girafe dans un tiroir, alias les violonistes Pascal Miallier et Marion Rozé, qui mèneront le bal sur un répertoire de musiques à danser québécoise, scandinave, irlandaise, old time, anglaise, auvergnate ...

Ces concerts se feront au chapeau. Il y aura de la petite restauration et une buvette sur place.

Nous terminerons cette présentation des animations estivales avec la **8<sup>e</sup> Rencontre de Généalogie**, très attendue chaque été par les amateurs. Elle sera animée par Michel Dégremont, vice-président des Amis de Saint-Ilpize, et se déroulera à la mairie, du samedi 12 août au lundi 14 août, de 15 h à 19 h.

## Les événements à ne pas manquer autour de nous

- La grande exposition annuelle du Doyenné, consacrée cette année à l'artiste contemporain Ernest Pignon-Ernest, sous le titre *L'écho du monde*.

- Du 1<sup>er</sup> juillet au 15 octobre. - La 11<sup>e</sup> Biennale d'aquarelles, du 12 au 26 juillet à Brioude. Événement d'ampleur internationale, elle réunit plus de 40 exposants répartis dans différents lieux de la ville et propose divers ateliers et animations tout au long de cette quinzaine.

- Le festival de musique Escales brivadoises, qui propose plusieurs concerts à Brioude et dans le brivadois, avec au programme *Baroque Enjoy*. Du 15 au 22 juillet.

- Le festival de cinéma Un écran, des étoiles, cette année consacré aux femmes. 5 films projetés dans 5 superbes sites de la vallée de l'Allier : *La famille Bélier* à Brioude (19/07), *Les femmes du 6<sup>e</sup> étage* à La Chaise-Dieu (23/07), *La bonne épouse* à Lavoûte-Chilhac (28/07), *Folies fermières* à Domeyrat (4/08) et *Délicieux* à Chavaniac-Lafayette (8/08).

- La descente des OFNIS, organisée par le Foyer rural, le 15 août à Villeneuve d'Allier.

- Les concerts organisés tout au long de l'été dans la vallée du Haut-Allier : le programme complet est consultable sur le site Internet Musique en la vallée.



---

Toute l'actualité de votre commune est sur Panneau Pocket. Application à télécharger sur votre téléphone portable



---

IPNS - publication de la mairie de Saint-Ilpize, 43380 – directeur de la publication : Martine Defay, maire – rédaction et conception : Isabelle Roussel, 1<sup>ère</sup> adjointe

Bulletin 39 – juillet 2023

